



Communauté
de communes
**LACQ ■
ORTHEZ**



COMMUNE D'ORTHEZ SAINTE-SUZANNE

Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date
du 30 juin 2020

Le Maire d'ORTHEZ
Emmanuel HANCOCK



I. Orientation d'aménagement et de programmation pour le secteur « Lameignère » : zone Ny

→ Organisation et insertion urbaine et paysagère

- L'aménagement du secteur doit prévoir un chemin d'accès des services de secours pour la réouverture du camping permettant d'atteindre la zone de camping au Nord du projet et son évacuation.
- Les limites Sud et Sud-Est de l'installation devront faire l'objet d'un traitement paysager par le maintien d'une bande de 5 mètres au minimum, plantée d'arbres de hauts jets.
- Dans les zones soumises au plan de gestion écologique ne seront autorisés que les opérations et travaux liés à ce plan de gestion.
- A l'issue de la remise en état, l'emprise remblayée devra faire l'objet d'un plan de replantation à l'aide d'essences autochtones.

→ Conditions d'équipements

- La gestion des eaux pluviales sera assurée par la création de bassins de décantation avant rejet vers le milieu naturel (ruisseau de Rontrun).
- Un aménagement sera à réaliser en vue de créer une séparation entre la zone Nord préservée et la zone de remblai.
- Les accès, principal et secondaire, ainsi que le périmètre du projet devront être sécurisés par des clôtures et portails.



Commune d'ORTHEZ (64)

**PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE
DU PLU**

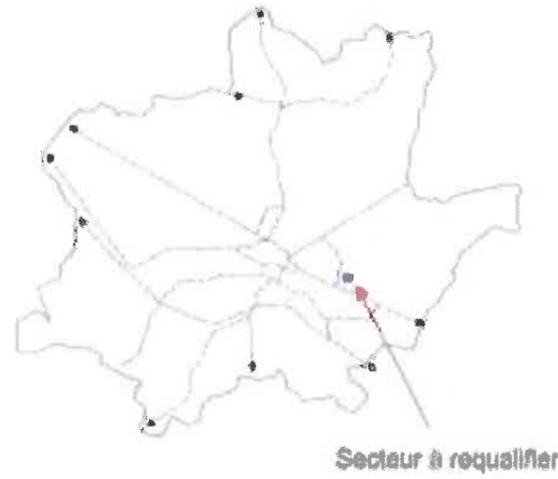
**ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION**
Secteur « Lameignère »

 Cabinet Nicolas Rouger
Urbanisme et Environnement

Septembre 2019

Echelle : 1/2500

Commune d'ORTHEZ



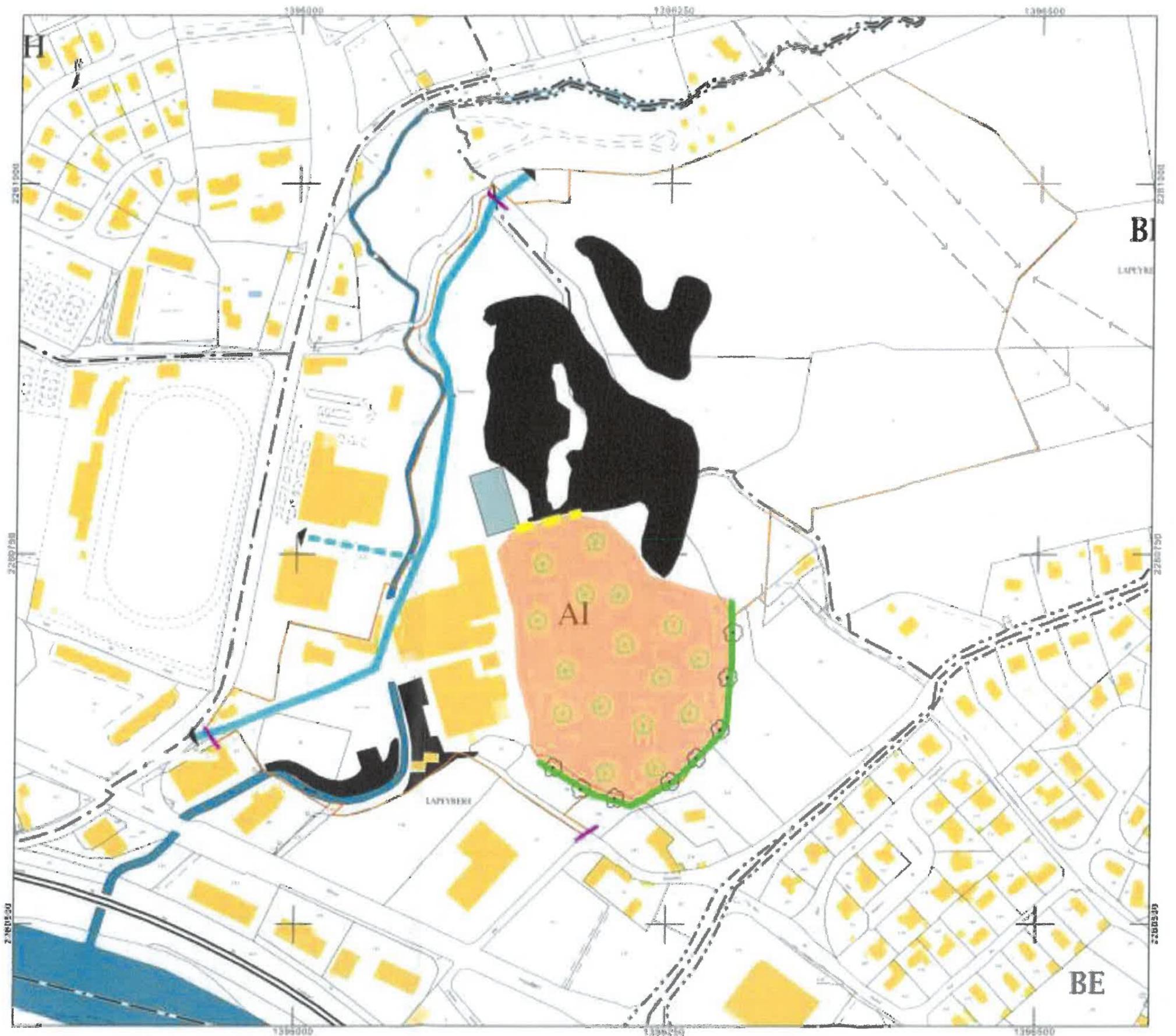
-  Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation
-  Secteur à remblayage puis à requalifier

Organisation et Insertion urbaine

-  Bâti existant
-  Accès de secours du camping
Solution alternative pour la sortie de secours
-  Aménagement paysager à créer visant à édifier un mur végétalisé
-  Zone objet d'un plan de gestion écologique

Conditions d'équipement

-  Aménagement à créer en vue de séparer la zone préservée au Nord de la zone de remblai
-  Zone de bassin de gestion des eaux pluviales à créer
-  Accès sécurisés et fermés



Commune d'ORTHEZ (64)

**PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE
DU PLU**

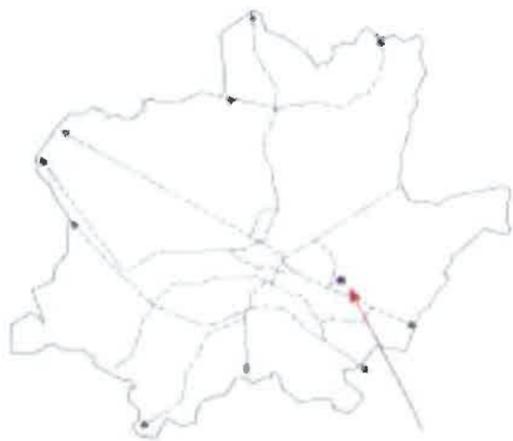
**ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION
Secteur « Lameignère »**



Septembre 2019

Echelle : 1/2500

Commune d'ORTHEZ



□ Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation

■ Secteur à remblays puis à replanter

Organisation et insertion urbaine

■ Bâti existant

↔ Accès de secours du camping
Solution alternative pour la sortie de secours

○ Aménagement paysager à créer visant à édifier un merlon végétalisé

■ Zone objet d'un plan de gestion écologique

Conditions d'équipement

■ Aménagement à créer en vue de séparer la zone préservée au Nord de la zone de remblai

■ Zone de bassins de gestion des eaux pluviales à créer

■ Accès sécurisés et fermés

